

## **Mémoire prébudgétaire 2018-2019**

Présenté à  
**Monsieur Carlos J. Leitão**  
**Ministre des Finances**

Mars 2018

---



Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est l'association qui représente les sociétés privées d'assurance de dommages. L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle de premier plan dans l'économie québécoise en permettant à la population de se prémunir contre des sinistres pouvant avoir un impact important sur sa sécurité financière en protégeant son patrimoine.

Pour mener à bien sa mission, le BAC :

- maintient des relations suivies avec le gouvernement, les consommateurs et toute autre partie concernée;
- intervient dans des dossiers règlementaires et législatifs;
- fait équipe avec le gouvernement et avec divers intervenants dans des initiatives de prévention;
- informe le grand public en matière d'assurance, tant dans le quotidien qu'en situation de crise;
- élabore des campagnes d'éducation et de sensibilisation à l'intention des consommateurs.

Le BAC est non seulement le porte-parole de l'Industrie, mais aussi un précieux partenaire pour les gouvernements, les intervenants du milieu de l'assurance de dommages et les consommateurs.

Bureau d'assurance du Canada  
1981, avenue McGill College, bureau 620  
Montréal (Québec) H3A 2Y1

Mars 2018



---

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
1.1. Des défis à relever .....	1
<b>2. Sommaire des recommandations</b> .....	<b>2</b>
<b>3. Recommandations</b> .....	<b>2</b>
3.1. Alléger le fardeau fiscal .....	2
3.2. Rendre nos communautés plus résilientes .....	3
3.3. Assurer la relève dans le secteur financier .....	3
3.4. Moderniser l’environnement législatif et réglementaire .....	5
<b>4. Conclusion</b> .....	<b>6</b>

---



## 1. Introduction

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) profite de la période de consultation prébudgétaire pour contribuer à la réflexion du Gouvernement du Québec en transmettant ses commentaires au nom de l'industrie de l'assurance de dommages (« Industrie »).

Dans le contexte économique actuel, on ne peut que reconnaître les récents progrès du Québec. En effet, le rythme de croissance de notre économie s'accélère et le taux de chômage atteint des creux historiques au Québec. De plus, la gestion serrée des dépenses publiques exercée depuis quelques années permet maintenant au gouvernement du Québec de présenter des budgets équilibrés, voire de réaliser des surplus budgétaires.

Au Québec, l'industrie de l'assurance de dommages représente plus de 27 500 emplois directs dans le secteur privé et est un important contributeur fiscal, avec plus de 1,6 milliard de dollars en taxes et impôts retournés au Gouvernement du Québec en 2016 (une hausse de 22 % en quatre ans). Durant cette même année, les assureurs de dommages ont également versé à leurs assurés québécois la somme de 5,7 milliards de dollars afin de les indemniser pour une perte accidentelle subie à leur véhicule, leur habitation ou leur commerce, ou en lien avec leur responsabilité civile.

Les pluies diluviennes et les inondations du printemps 2017 ont une fois de plus démontré l'effet stabilisateur de l'assurance de dommages sur l'économie, par le transfert au secteur privé d'une partie du fardeau financier relié aux catastrophes d'envergure. Ce sont plus de cent millions de dollars que l'Industrie a promptement versés aux assurés québécois pour leurs dommages causés par l'eau pendant les mois d'avril et mai 2017.

### 1.1. DES DÉFIS À RELEVER

Malgré une bonne santé financière, l'Industrie est confrontée à de nombreux défis qui exercent une pression grandissante sur la rentabilité des assureurs, dont un fardeau fiscal important, les faibles taux d'intérêt, l'adaptation rapide qu'imposent les technologies perturbatrices, et le coût grandissant des catastrophes naturelles. D'autres enjeux préoccupent également l'Industrie, soit les ressources internes de plus en plus importantes qui doivent être affectées à la conformité réglementaire, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la réforme législative qui se fait toujours attendre, malgré le dépôt des projets de loi n<sup>os</sup> 141 et 150.

Ainsi, afin de relever ces défis le BAC soutient que les mesures qui seront mises de l'avant dans le prochain budget doivent avoir pour effet de favoriser la croissance économique et l'innovation, notamment en levant les obstacles qui les freinent.



## 2. Sommaire des recommandations

Pour l'année financière 2018-2019, le BAC recommande des actions sur les enjeux d'importance suivants :

- 1. Alléger le fardeau fiscal :** Rétablir un environnement fiscal équitable et compétitif pour les sociétés d'assurances de dommages en éliminant le plus rapidement possible les surtaxes temporaires imposées depuis 2012 et reconduites en 2017.
- 2. Rendre nos communautés plus résilientes :** Affirmer l'engagement du gouvernement du Québec à rendre nos communautés plus résilientes face aux catastrophes naturelles en augmentant l'investissement dans les infrastructures visant l'atténuation des risques liés au climat et en créant un fonds de résilience permettant de financer les efforts locaux concrets de réduction des risques naturels et des sinistres.
- 3. Assurer la relève :** Augmenter les budgets des programmes du gouvernement visant à répondre au manque actuel et futur de main-d'œuvre dans le secteur financier.
- 4. Moderniser l'environnement législatif et réglementaire :** Adopter rapidement les projets de loi n<sup>os</sup> 141 et 150 et tenir compte de l'impact croissant du fardeau réglementaire des sociétés d'assurance de dommages.

## 3. Recommandations

### 3.1. ALLÉGER LE FARDEAU FISCAL

Le gouvernement dispose maintenant d'une marge de manœuvre pour diminuer davantage l'impôt des entreprises. Dans un contexte de retour à l'équilibre budgétaire, voire de surplus, auquel ont participé tous les acteurs économiques depuis de nombreuses années, y compris l'industrie de l'assurance de dommages, **le BAC demande que les mesures exceptionnelles et temporaires imposées à l'Industrie qu'il représente prennent fin, dès le prochain exercice financier :**

- Surtaxe temporaire de 0,18 % jusqu'en mars 2022 sur tous les produits d'assurance;
- Surtaxe temporaire de 0,30 % jusqu'en mars 2024 sur tous les produits d'assurance.

**Le BAC souhaite également le maintien d'un équilibre fiscal permettant la croissance, l'innovation et l'investissement en demandant qu'aucune nouvelle taxe ou augmentation ne viennent s'ajouter au fardeau fiscal actuel des compagnies d'assurance.**



### 3.2. RENDRE NOS COMMUNAUTÉS PLUS RÉSILIENTES

Le BAC milite depuis de nombreuses années pour une plus grande résilience de nos communautés face aux catastrophes naturelles. Partout au Canada, y compris au Québec, des événements météorologiques de plus en plus extrêmes mettent à l'épreuve notre capacité à nous rétablir rapidement et efficacement. Les défis et les coûts que représentent ces événements ne feront que grandir avec le temps. Le BAC croit qu'il est grand temps que la résilience prenne une plus grande place dans le processus de planification de tous les paliers de gouvernement.

Même si l'industrie de l'assurance de dommages adapte ses produits et en met de nouveaux sur le marché, par exemple l'avenant protégeant des dommages causés par le débordement d'un cours d'eau introduit au Québec en 2017, le coût des catastrophes naturelles ne pourra jamais être complètement assumé par le marché privé. Ce coût continuera donc d'être partagé entre le privé, le gouvernement, les assurés, et l'ensemble des contribuables dans le cas d'une catastrophe majeure.

Les mesures d'atténuation des risques se sont avérées efficaces, dans maintes régions du monde et du Canada, à réduire le nombre de catastrophes ou leur ampleur. Ces mesures peuvent parfois être coûteuses à court terme, même si à long terme elles sont rentables pour l'État. Une planification efficace de la résilience doit impérativement considérer le long terme sans quoi aucun projet d'atténuation des risques le moins coûteux ne verrait le jour.

**Le BAC recommande donc d'accorder une plus grande importance à l'investissement dans les infrastructures qui permettent d'atténuer les risques liés au climat, et à la création d'un fonds de résilience qui servirait à financer la réalisation de projets locaux d'atténuation des risques.**

Même si le Québec possède déjà des programmes d'aide financière en infrastructures municipales qui contribuent partiellement à réduire certains risques, le fonds de résilience serait strictement dédié à l'augmentation de la capacité des municipalités et des particuliers à faire face aux catastrophes naturelles. On pourrait envisager qu'un tel fonds puisse offrir des incitatifs aux résidents de zones inondables afin qu'ils se relocalisent ailleurs, ou qu'il permette des crédits d'impôt aux propriétaires de résidences qui souhaitent, selon certains critères, effectuer des travaux pour rendre leur demeure plus résiliente aux inondations ou aux tremblements de terre par exemple. Le BAC sera heureux de collaborer avec le gouvernement afin d'établir les objectifs, les paramètres et la gouvernance d'un tel fonds.

Le BAC salue le chantier établi par l'Autorité des marchés financiers visant à mesurer l'impact économique d'un tremblement de terre majeur au Québec. En attendant les conclusions de ce chantier, **le BAC souhaite toutefois un engagement plus formel du gouvernement à sensibiliser la population, et à amener sans tarder les municipalités à s'impliquer dans la préparation au risque bien réel d'un séisme d'importance au Québec.**



### 3.3. ASSURER LA RELÈVE DANS LE SECTEUR FINANCIER

Ce sont plus de 5 000 emplois qui seront à pourvoir au cours des trois prochaines années dans l'industrie de l'assurance de dommages. Les départs à la retraite et la croissance des entreprises justifient ce besoin et le manque de main-d'œuvre qualifiée en fait un enjeu important. Le BAC souhaite que le gouvernement mise sur la formation de la relève pour assurer le succès notamment de l'industrie de l'assurance.

Avec un salaire d'entrée moyen de 43 000 \$ à la suite d'études collégiales, l'industrie de l'assurance de dommages est un segment méconnu de l'économie québécoise et parfois mal perçu, mais qui génère des emplois de qualité dans un secteur en pleine croissance.

En réponse à cet enjeu, l'Industrie s'est mobilisée en 2002 et a créé la Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages (« Coalition ») qu'elle finance depuis ce jour. Bien que les efforts de la Coalition aient donné des résultats, le gouvernement à travers les ministères de l'Emploi et de la Solidarité, et de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, joue le rôle important de faire la promotion des professions en manque de main-d'œuvre et d'adapter les programmes d'étude aux besoins des différents secteurs d'emploi.

#### **Dans son prochain budget, le gouvernement doit :**

- Reconnaître l'importance de la relève et investir massivement afin d'assurer la formation d'une main-d'œuvre qualifiée pour demeurer compétitif dans une économie dorénavant globalisée, et ce, de manière durable;
- Octroyer une enveloppe budgétaire suffisante pour appuyer la formation continue et le développement des compétences;
- Aider les entreprises dans la gestion de leur main-d'œuvre et offrir des incitatifs favorisant l'amélioration des compétences;
- Soutenir l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail, notamment dans le secteur financier, et accélérer la reconnaissance des compétences de ces travailleurs;
- Poursuivre les efforts pour permettre la persévérance et la réussite éducative;
- Augmenter le financement des programmes du gouvernement visant à promouvoir les professions en manque de main-d'œuvre et améliorer l'agilité à adapter les programmes d'études aux réalités et aux besoins du marché.



### 3.4. MODERNISER L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Au Québec, l'industrie de l'assurance de dommages est fortement réglementée avec, entre autres, les 19 lignes directrices et les différentes lois (*Loi sur les assurances, Loi sur l'assurance automobile, Loi sur la distribution de produits et services financiers*) auxquelles elle est soumise.

L'appel du secteur financier à moderniser le cadre législatif désuet dans lequel il évolue a enfin trouvé réponse avec le dépôt du projet de loi n° 141. L'Industrie y voit de nombreuses améliorations qui permettront l'innovation et l'agilité pour les assureurs de s'adapter à un environnement sans cesse changeant. Elle y voit également des mesures de protection des consommateurs adaptées à la réalité de notre époque.

Le projet de loi n° 150 apporte sa part de modernisation en révisant la législation relative à l'assurance des copropriétés, en introduisant l'assurance collective de dommages au Québec, et en traitant certaines questions liées au courtage.

**L'industrie souhaite que l'étude détaillée de ces projets de loi se fasse rapidement et de manière à assurer un encadrement législatif qui lui permettra d'aller de l'avant, tout en protégeant adéquatement le consommateur.** Le BAC souhaite que les divergences d'opinions soient adressées promptement en tenant compte des réalités d'aujourd'hui, des besoins des consommateurs et de l'urgence pour le Québec de se munir d'un cadre législatif moderne.

Pour sa part, la réglementation imposée à l'Industrie est lourde et coûteuse. Depuis plusieurs années, en sus des exigences en capital, les assureurs de dommages doivent allouer des ressources de plus en plus importantes à des fonctions de surveillance et de contrôle afin de se conformer à cette réglementation. Ces coûts augmentent les frais d'exploitation et bien qu'ils servent à protéger les consommateurs, ils peuvent ultimement affecter les primes à la hausse. Nous croyons qu'une réglementation adéquate doit offrir un bon équilibre entre la protection du consommateur, la flexibilité d'innover sans contraintes indues, et un coût de conformité réaliste.

L'industrie de l'assurance de dommages au Québec se conforme avec diligence à la réglementation en vigueur et a à cœur la protection des consommateurs. En plus de demander que la réglementation reste équilibrée à l'avenir, **le BAC souhaite que le gouvernement reconnaisse les coûts grandissants de la conformité et son impact sur les résultats financiers des assureurs, et ultimement sur la prime des assurés.**

Cette considération est d'autant plus importante que les projets de loi actuellement à l'étude prévoient une réglementation supplémentaire et pourraient donner lieu à de nouvelles lignes directrices.

**Le BAC recommande que ces nouveaux règlements et lignes directrices soient intégrés de manière à assurer une meilleure harmonisation et cohérence de l'encadrement réglementaire.**



#### 4. Conclusion

L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle important dans l'économie du Québec. Ce filet de sécurité permet aux particuliers et aux entreprises de protéger adéquatement leur patrimoine. Demeurer compétitifs et offrir des primes abordables aux assurés québécois tout en priorisant la protection du consommateur, voilà l'objectif des assureurs de dommages au Québec.

Un fardeau fiscal important et de faibles taux d'intérêt, ainsi que les coûts grandissant des catastrophes naturelles, de la conformité réglementaire, de l'innovation et de l'adaptation aux technologies perturbatrices, exercent tous une forte pression sur l'industrie de l'assurance de dommages.

Le gouvernement doit s'assurer que la fiscalité des compagnies d'assurance au Québec demeure équilibrée et compétitive afin de leur permettre de faire face aux défis actuels et futurs de leur environnement d'affaires.

Le gouvernement doit également affirmer son engagement à ce que la prospérité économique du Québec se poursuive, même sous la menace d'une catastrophe naturelle d'envergure, par la mise en place de mesures et de programmes d'atténuation des risques visant une plus grande résilience de nos communautés face aux aléas de la nature.

Le recrutement et la formation de la relève doivent rester une des priorités du gouvernement. La pénurie de main-d'œuvre qui sévit actuellement ou qui s'annonce dans plusieurs secteurs doit être atténuée par tous les moyens. Elle doit être traitée comme un frein potentiel au développement économique du Québec et une menace sérieuse à sa prospérité dans les années à venir.

En incluant les présentes considérations dans son prochain budget, nous pensons que le gouvernement pourra mettre en place des mesures qui contribueront à maintenir de manière durable l'élan économique du Québec, et qui permettront aux assureurs québécois d'être innovants afin de mieux répondre aux besoins de la population.

Le BAC réitère également son souhait que les projets de loi n<sup>os</sup> 141 et 150 soient adoptés d'ici la fin de la session parlementaire actuelle afin que le secteur financier puisse enfin bénéficier de la modernisation tant attendue de son encadrement législatif.